

## Nogaro – Pour ou contre le drift

Le Journal du Gers lance le débat



Nogaro – Pour ou contre le drift

Nous publions ci-dessous en « tribune libre » le commentaire d'un opposant au drift, ainsi que notre réponse, sa réponse à notre réponse etc. La rédaction invite les fans de drift et les anti à se manifester à l'une des adresses entre parenthèses ([contact@lejournaldugers.fr](mailto:contact@lejournaldugers.fr) ou [roland.houdaille@gmail.com](mailto:roland.houdaille@gmail.com)). Seules les opinions exprimées en termes polis et respectueux de l'opinion des autres internautes seront publiées.

Tribune libre (reçue le 28.03 soit avant les épreuves de drift à Nogaro)

Pour la 3ème année consécutive, Nogaro va vivre 2 journées incompréhensibles, avec la compétition de DRIFT comptant pour le Championnat de France. Il s'agit d'épreuves de « dérapages artistiques », que certains comparent à du « freestyle sur asphalte » ou à du « snowboard automobile », et qui consiste à faire, en permanence, patiner les voitures en contrôlant la glisse pour faire les meilleures figures. Une cinquantaine de pilotes concourent au championnat de France de cette discipline, reconnue par la Fédération Française du Sport Automobile. Les plus impliqués reconnaissent user 250 pneus par an !

Comment ne pas s'étonner de voir un tel loisir polluant dans le Gers, département qui affiche depuis longtemps sa qualité environnementale, qui a fait signer en 2015, par les plus hauts responsables (le Premier Ministre en tête), à Marciac, le Manifeste Ecocert pour la COP 21, qui a obtenu plusieurs reconnaissances nationales de ses engagements (Agenda 21 local, Territoire à énergie positive pour la croissance verte, ...), et qui entend jouer la carte de l'éco-tourisme ?

Comment justifier une telle inutilité dans l'utilisation d'un équipement public (propriété du Conseil Départemental du Gers, dont le patrimoine avait fait l'objet d'un bilan-carbone...), censé contribuer à l'attractivité du Pays d'Armagnac, dont les intercommunalités qui composent ce Pôle d'Equilibre Territorial Rural prônent de nouvelles pratiques de gestion environnementale ???

Comme en 2016, les élu-e-s départementaux-ales, propriétaires de ce site pour loisirs motorisés polluants, ne me donnent pas la moindre réponse à ces questionnements, simplement basés sur l'indispensable (et obligatoire) lutte contre les gaspillages et les pollutions totalement inutiles.

Qui peut penser que le bonheur est dans le pneu ?????

Jacques Lesponne, simple citoyen-contribuable

06.04.2017 De nouveau Jacques Lesponne à la suite de la publication du compte rendu des épreuves

(<http://lejournaldugers.fr/article/18873-nogaro-championnat-de-france-de-drift-au-circuit>)

Vous n'avez pas honte de consacrer un article et 30 photos à cet événement polluant scandaleux sur un équipement public ???

Et en mentant sur la fréquentation qui était en baisse de – 25 % par rapport à l'édition 2016 (selon déclaration de la directrice du circuit) !!

06.04.2017 Réponse du rédacteur

Tout d'abord j'ai l'intention de passer votre opinion en tribune libre demain. Je vous fais remarquer que c'est pour que les différents avis puissent s'exprimer et que je n'y suis pas obligé.

A condition, bien entendu, que ces avis restent dans les limites du bon sens. Non je n'ai pas honte d'aimer les sports mécaniques !

Quant au nombre de spectateurs, je l'ai évalué personnellement, sachant qu'il y a pu y avoir des spectateurs qui ne payaient pas en 2017. Or, la direction ne compte que les billets vendus.

Sur le fond de la question, je crains que vous fassiez partie des personnes qui veulent tout interdire. Il est déjà interdit de jouer à la pétanque sur les plages...

07.04.2017 Réponse de Jacques Lesponne

merci de votre réponse ; il me semble que ma position [bien publiée dans le commentaire de l'article dès avant-hier] , qui ne concerne que cette épreuve de DRIFT (1) , relève bien du bon sens, à un moment où la lutte contre le gaspillage et la réduction des émissions polluantes est reconnue comme nécessaire et d'ailleurs obligatoire depuis 2005 ( loi constitutionnelle du 1er mars 2005 et lois postérieures ), en tout premier lieu pour les politiques publiques.

mes questionnements (comment justifier de tels gaspillages ? ) n'ont toujours pas, comme en 2016, la moindre réponse, fût-elle a minima polie, de la part des élu-e-s propriétaires du Circuit, des élu-e-s locaux (ville, communauté de communes, et Pays ) ni des organisateurs de cet "événement sportif".

(1) je ne suis pas de ceux qui veulent tout interdire, mais de ceux qui réfléchissent raisonnablement à l'avenir, et à l'exemplarité des adultes d'aujourd'hui .

0704.2017 Réponse du rédacteur

Si la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres, je ne vois pas sous quel prétexte on pourrait interdire aux amateurs de drift de dépenser leur argent comme ils l'entendent, ici en usant leurs pneus et leurs voitures. J'aimerais savoir si le but de vos critiques n'est pas, au fond, d'imposer une idéologie anti-voitures.